



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale

18 août 2021

Français

Original : anglais

Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

En ligne, 13–16 septembre 2021

Note d'information à l'intention des participants*

I. Historique

1. Créée en 1985, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) promeut la coopération régionale entre les gouvernements et les parties prenantes africains en vue de relever les nouveaux défis environnementaux. Les réunions de la CMAE fournissent des orientations pour l'élaboration des principales politiques et initiatives régionales en matière d'environnement et de développement durable. Par ses travaux, la CMAE a contribué au renforcement de l'action menée par les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour transformer les voies de développement durable en Afrique.
2. Compte tenu de la situation actuelle causée par la pandémie de COVID-19 et sur la base de consultations avec le Bureau de la CMAE, il a été convenu que la dix-huitième session ordinaire de la CMAE devait se dérouler en deux temps. La première partie de la session se déroulerait dans un cadre virtuel avec un ordre du jour allégé pour traiter les questions urgentes et de procédure. Les questions de fond qui nécessitent des négociations approfondies seraient reportées à une reprise de la session en personne, qui se tiendrait en 2022, à une date à convenir.
3. Conformément à ce qui précède, la première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE se tiendra en septembre 2021. Pendant cette session se tiendront une réunion du groupe d'experts, les 13 et 14 septembre 2021, et un segment ministériel, le 16 septembre 2021. On trouvera plus bas les informations d'ordre logistique.
4. La dix-huitième session ordinaire se tiendra sur le thème : « **Assurer le bien-être des populations et la durabilité environnementale en Afrique** ». Ce thème invite les gouvernements à aligner les mesures de relance sur les objectifs à long terme de renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques et d'intégration de politiques plus ambitieuses visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité et à restaurer les services écosystémiques. Il encourage les pays à faire une priorité des plans de relance verts et durables qui offrent des avantages mutuels en matière de résilience sociale, économique et environnementale. Il convient de noter qu'une dimension centrale de l'initiative « Reconstruire en mieux » est la nécessité d'un relèvement axé sur les personnes, dans lequel l'accent est mis sur le bien-être de celles-ci par l'intermédiaire d'actions environnementales qui créent des emplois et améliorent les moyens de subsistance.
5. La huitième session extraordinaire de la CMAE, qui s'est tenue le 4 décembre 2020, a adopté le Programme de relance vert pour l'Afrique, une initiative dirigée par l'Afrique visant à appuyer le relèvement du continent de manière durable, face aux effets socioéconomiques et environnementaux dévastateurs de la pandémie de COVID-19. Depuis cette session extraordinaire, des progrès considérables ont été accomplis dans la préparation et la mise en œuvre du Programme. La première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE permettra aux ministres de fournir des orientations stratégiques aux fins de la mise en œuvre du Programme.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

6. La première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE sera également l'occasion pour les ministres de fournir des orientations politiques urgentes en vue des prochaines grandes manifestations mondiales dans le domaine de l'environnement, à savoir la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP-15) à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir en octobre 2021, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP-26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir en novembre 2021, et la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui doit se tenir en 2022.

7. La session de la CMAE aidera les pays du continent à convenir d'une position commune pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. La Conférence des Parties mettra la dernière main au cadre de la biodiversité pour l'après-2020, qui devrait jouer un rôle important dans le renforcement de la résilience et la promotion de la coopération internationale. La session de la CMAE aidera la région à élaborer une stratégie sur la manière de participer efficacement à la Conférence des Parties et à fournir une orientation politique pour apporter un appui au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

8. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit se tenir du 1^{er} au 12 novembre 2021, à Glasgow. À la huitième session extraordinaire de la CMAE, des messages clés pour l'Afrique visant à préparer la Conférence des Parties ont été adoptés et le Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques a ensuite eu d'autres engagements. La première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE sera l'occasion pour les ministres d'être informés de la préparation et des principales questions de négociation en vue de la Conférence des Parties et de convenir de la manière dont le continent peut participer efficacement à la vingt-sixième session.

9. La première partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'est tenue en ligne les 22 et 23 février 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. La reprise de la cinquième session doit se tenir en personne du 28 février au 2 mars 2022. La première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE sera l'occasion pour les ministres d'être informés des principaux faits nouveaux survenus depuis la première partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'aborder les questions clés relatives à la reprise de cette session en 2022, y compris l'accession de l'Afrique à la présidence de la sixième session.

10. La première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE devrait adopter des textes, notamment des décisions et des messages politiques clés reflétant les débats qui se seront déroulés sur les différents points de l'ordre du jour. La session fournira également des orientations sur la reprise de la dix-huitième session, qui doit se tenir en 2022, le fonds d'affectation spéciale de la CMAE et d'autres questions de procédure.

II. Informations pratiques

A. Confirmation de participation à la session ordinaire de la CMAE

11. Tou(te)s les participant(e)s sont vivement encouragé(e)s à confirmer leur participation auprès du secrétariat de la CMAE à l'adresse suivante : unenvironment-amcen@un.org, avec copie à david.ombisi@un.org et julie.kaibe@un.org, et à fournir leur adresse électronique afin de recevoir le lien permettant de rejoindre la réunion en ligne de la première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE.

B. Documents

12. Les documents d'avant-session seront communiqués avant les réunions aux correspondant(e)s nationaux(ales) de la CMAE et aux autres participant(e)s ayant confirmé leur présence. Les documents seront également disponibles sur le site Web de la CMAE, à l'adresse <https://www.unep.org/events/conference/eighteenth-session-african-ministerial-conference-environment>

C. Informations d'ordre logistique

13. La réunion se déroulera en anglais et en français. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis par le biais de la plateforme d'interprétation KUDO. (Veuillez à télécharger la dernière version de l'application. Un appui technique est disponible en contactant support@kudoway.com). La plateforme sera ouverte aux participant(e)s à partir de 11 heures. (TU+3) les jours de réunion.

14. Afin que votre participation à la session en ligne se déroule sans accroc, voici quelques conditions et recommandations :

- a) Procurez-vous un casque d'écoute USB, idéalement doté d'une fonction de suppression du bruit, afin que le son du haut-parleur ne soit pas capté par le microphone. Évitez d'utiliser des oreillettes, sauf si vous suivez la session depuis votre téléphone ;
- b) Placez le microphone près de votre bouche, mais évitez de respirer dessus ;
- c) Utilisez le navigateur Chrome ou Firefox pour vous connecter. Utilisez une connexion câblée ;
- d) Si vous ne disposez pas d'une connexion câblée, utilisez une connexion Wi-Fi haut débit ;
- e) Installez-vous dans une pièce privée au calme pour intervenir. Assurez-vous que l'éclairage de la pièce est adéquat.

D. Réunion connexe

15. Un forum en ligne à l'intention des grands groupes et des parties prenantes (société civile), organisé par la CMAE, aura lieu avant la première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE. Ses résultats alimenteront les discussions de la session de la CMAE.

E. Contacts auprès du secrétariat et informations supplémentaires

16. Pour de plus amples informations sur la première partie de la dix-huitième session ordinaire de la CMAE, veuillez contacter le secrétariat de la CMAE à l'adresse unenvironment-amcen@un.org, avec copie à david.ombisi@un.org et julie.kaibe@un.org.